

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE NYONS**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	25
PROCURATIONS : 4		

Séance du 29 NOVEMBRE 2023

Date de la convocation
23 novembre 2023

Date d'affichage
23 novembre 2023

L'an **DEUX MILLE VINGT TROIS**  
et le **VINGT NEUF NOVEMBRE**

à **18 heures 30**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **M. Pierre COMBES, Maire de NYONS**

**Présents** : Mme LAURENT - M. TATONI - Mme AMOURDEDIEU - M. LANTHEAUME - Mme PILOZ - M. ROUSSELLE - Mme LOUPIAS, Adjoints,  
M. GREGOIRE - M. VIARSAC - Mme BRUN-CASTELLY - M. CARRERE - M. TEULADE - Mme BERTHE - M. CATHENOZ  
Mme BOTTINI - Mme AUDIBERT - Mme MACIPÉ- Mme BOUNIN - Mme FLAMAIN - M. VAN ZELE, Conseillers Municipaux.

**Absents avec procuration** : M. DAYRE - Mme BERGER-SABATIER - Mme TAILLEUX - Mme TEISSEYRE

**Excusés** : M. MONPEYSSEN - M. RINCK - M. ALLÉE

**Non excusé** : M. MOUTARD

**Secrétaire de séance** : M. VAN ZELE

2023 - 11 - 106

MARCHES PUBLICS

Marché de travaux : Programme Voirie 2023  
Approbation du titulaire

RAPPORTEUR : M. Jean-Luc GREGOIRE

**ARTICLE 1 - OBJET DU MARCHÉ**

L'opération porte sur des travaux d'aménagement du domaine communal au titre du Programme de Voirie de l'année 2023.

Les opérations concernent :

- Lotissement Le Salerand
- Impasse du Square des Récollets
- Entourages d'arbres (libération Nord)
- Divers travaux de réseaux pluviaux
- Divers petits travaux de voirie
- Aménagement extérieur du Centre Technique Municipal

**ARTICLE 2 – DEROULEMENT DE LA PROCEDURE**

La procédure choisie a été une consultation sans publicité du marché public de travaux selon le décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique.

Le décret instaure une dispense de procédure de publicité pour les marchés de travaux inférieurs à 100 000 € HT, en prorogeant jusqu'au 31 décembre 2024 la mesure temporaire issue de l'article 142 de la loi 2020-1525 du 7 décembre 2020 de simplification et d'accélération de l'action publique.

- 1°) Demande de devis envoyée via la plateforme marché AWS le 25 août 2023.
- 2°) Réception des offres le 29 septembre 2023 à 16 h 00.
- 3°) Examen des candidatures et des offres.
- 4°) Envoi de courriers de négociation le 11 octobre 2023.
- 5°) Réception des offres négociées le 25 octobre 2023 à 12h.
- 6°) Analyse et classement des offres avec proposition du choix de l'entreprise retenue.
- 7°) Présentation du projet de marché à la Commission d'Appel d'Offres le 21 novembre 2023 pour avis
- 8°) Rapport de présentation.
- 9°) Signature du marché par M. le Maire après autorisation par le Conseil Municipal.

.../...

La Commission d'Appel d'Offres réunie le 21 novembre 2023 propose de retenir à l'unanimité :

- L'Entreprise :  
**COLAS Rhône-Alpes Auvergne**  
**Agence Drôme-Ardèche- 07 250 LE POUZIN**
- Pour un montant de : **99 832,50 € HT** pour l'ensemble des opérations.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le Marché de travaux,
- AUTORISE Monsieur le Maire à le signer et le faire exécuter

Fait et délibéré par les membres présents.

Pierre COMBES,  
Maire de NYONS

